

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 26 juin 2019**

Communication n° 21/06.2019

Objet: Saint-Prex est nommée «Cité de l'énergie»

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2017, la Commune de Saint-Prex a adhéré à l'Association Cité de l'énergie avec la volonté de déployer une politique énergétique durable.

Le label Cité de l'énergie est remis aux Communes qui ont réalisé et/ou décidé de réaliser un important choix de mesures de politique énergétique et environnementale, qui encourage les énergies renouvelables et augmente leur efficacité énergétique. Les Cités de l'énergie jouent un rôle décisif pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Plus de cinq millions de personnes vivent aujourd'hui dans une Cité de l'énergie.

Ayant atteint les objectifs requis par une politique énergétique exemplaire et mesurable, Saint-Prex peut désormais se faire appeler «Cité de l'énergie».

Avec l'obtention de ce label, nous avons atteint une étape importante dans l'intérêt de l'environnement et pour la qualité de vie de nos citoyens.

La Municipalité n'entend pas se contenter du label et poursuivra donc son engagement au fil des années.

La Municipalité

Saint-Prex, le 26 juin 2019/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41